

Plan Local d'Urbanisme

4.2.3 - Du Serroz à la Rivine

Approuvé par délibération du 29 avril 2021
Modification simplifiée n°1 approuvée par délibération du 6 octobre 2022
Modification simplifiée n°2 approuvée par délibération du 14 novembre 2023
Modification simplifiée n°3 approuvée par délibération du 19 février 2025



DECOUPAGE DU TERRITOIRE EN ZONES

Us : secteur de bâtis anciens et traditionnels
Uas : secteur de La Roche : bâtis majoritairement anciens et traditionnels composés d'habitations, commerces et hébergement touristique
Ub : secteur mixte du centre ville
Uc : secteur correspondant aux extensions des anciens hameaux
Ud : secteur non desservi par l'assainissement et dont les sols sont inaptes à l'infiltration
Ue : secteur dédié aux constructions artisanales
Uep : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, de services publics et habitations
Uf : secteur destiné aux équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs
Uh : secteur dédié à l'hébergement hôtelier et touristique
Ut : secteur achevé
Um : secteur urbain dédié aux installations militaires
AU : secteur d'urbanisation future
2AU : secteur à urbaniser strict
A : secteur agricole où sont autorisées les constructions nécessaires aux activités agricoles et pastorales
Aps : secteur agricole préservé où la pratique des activités sportives est dominante
Ap : secteur agricole préservé pour son potentiel agronomique

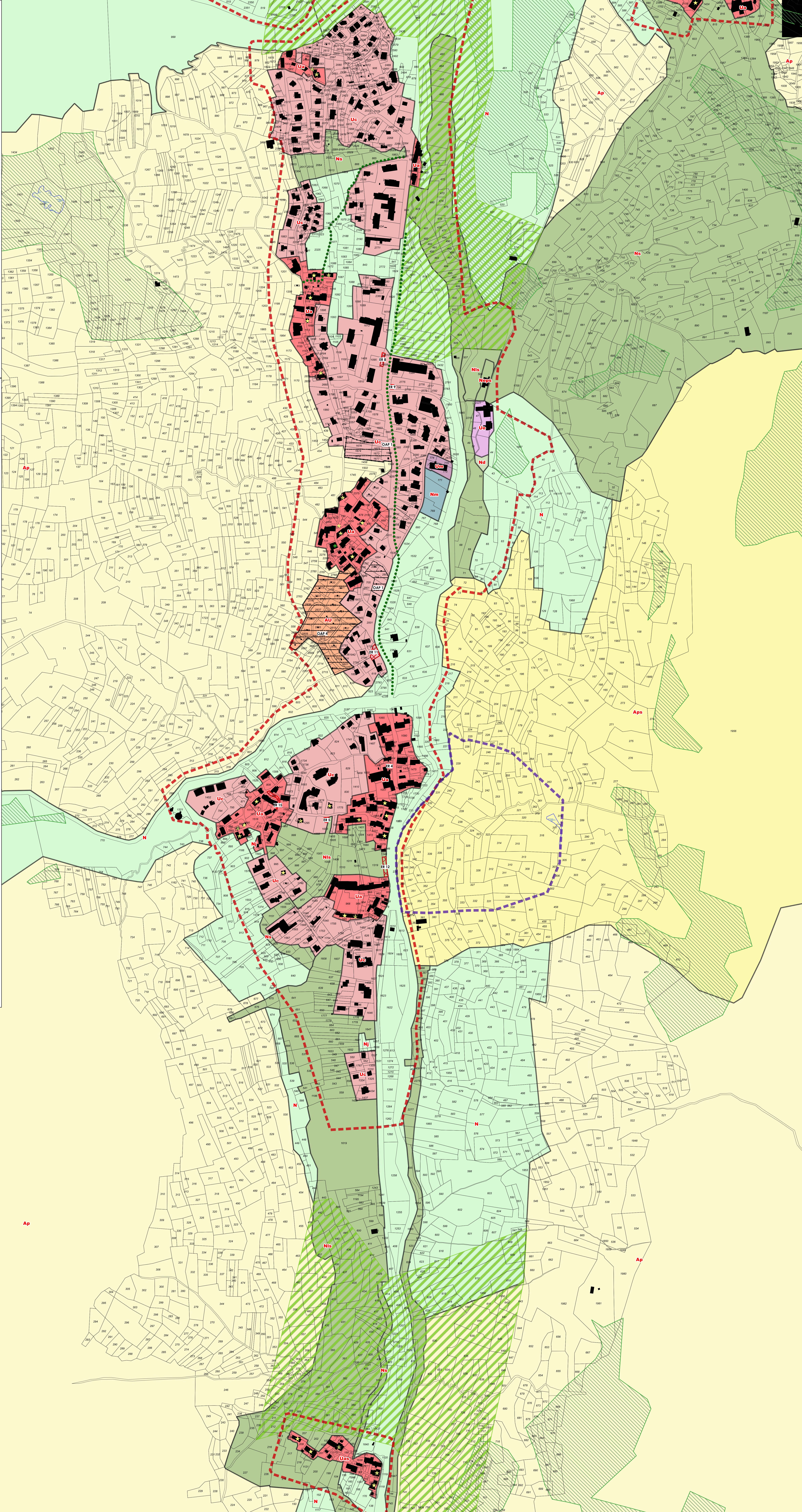
N : secteur équipé ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment d'un point de vue esthétique, historique ou écologique
Nc : secteur destiné au camping caravanning et/ou à l'accueil de campings cars
Nd : secteur de stockage de matériels
Neps : secteur équipé ou non, d'équipements publics et d'intérêt collectif, d'activités sportives et de loisirs supportant les installations liées à la pratique des sports d'hiver
Nj : secteur dans l'enveloppe urbaine de jardins, parcs paysagers ou espaces résiduels à valoriser
Nis : secteur équipé ou non, dédié à la pratique des activités sportives et de loisirs, supportant les installations liées à la pratique des sports d'hiver
No : secteur destiné à la création d'un observatoire de la faune
Np : secteur correspondant au périmètre de captage d'eau
Ns : secteur correspondant au domaine skiable actuel : pistes et remontées mécaniques
Nr : secteur accueillant des restaurants d'altitude
Nm : secteur accueillant des installations militaires

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Alignement graphique des constructions
Cheminement piéton à créer

Orientations d'Aménagement et de Programmation
Emplacement réservé
Hauteur réglementaire R+1+C
Hauteur réglementaire R+2+C
Hauteur réglementaire R+3
Hauteur réglementaire R+3+C
Hauteur réglementaire R+4+C
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : zone humide
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Gorges de la Valloirette
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Tétraz-lyre potentialité forte
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : Tourbières et pierriers du Galibier
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : aire de protection de biotope
éléments de continuité écologique et trame verte et bleue : corridor
Périmètre d'étude de risques naturels
Périmètre de Plan de protection des Risques d'Inondation
Périmètre du Plan de pProtection des Risques Naturels
Servitude de mixité sociale au titre de l'article R151-38 du code de l'urbanisme
Servitude de projet au titre de l'article R151-32 du code de l'urbanisme
Trame de salubrité au titre de l'article R151-34 du code de l'urbanisme
BATI AGRICOLE
BATI REPERE

Liste des emplacements réservés			
N°	Bénéficiaire	Objet	Surface approximative
1	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	94 m²
2	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	71 m²
3	Commune	Elargissement de voirie	22 m²
4	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	74 m²
5	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	86 m²
6	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	77 m²
7	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	53 m²
8	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	159 m²
9	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	63 m²
11	Commune	Création de stationnements	335 m²
12	Commune	Jardins communaux	272 m²
13	Commune	Préservation de l'emprise de l'aéroport	14 548 m²
14	Commune	Création de jardins communaux	2 436 m²
15	Commune	Elargissement de voirie	179 m²
16	Commune	Implantation de conteneurs semi-enterrés	429 m²
17	Commune	Projet de logements en mixité sociale	8 230 m²



Ap

Nis

Nis

N

Ap

N